



## Validité d'une contravention

Par **bj47**, le **16/03/2011** à **23:25**

mon epouse a eu une contravention le 15/03/2011 pour dépassement de vitesse à l'entrée d'une ville limité à 50 enregistré à 70 retenue 65 avec radar EUROCAZER 1245, date de la dernière vérification 06/05/2006

Nous avons régler ce PV par cheque adressé a la mairie, pouvons nous contester vu la date de verification et auprès de qui? contravention dressée par la police municipale de Villeneuve sur lot

Par **razor2**, le **17/03/2011** à **07:52**

Bonjour, déjà, un petit bonjour et des éléments basiques de politesse seraient le bienvenue. Ensuite, puisque vous avez payé, vous ne pouvez plus contester. Si on veut contester, on ne paye pas.  
Cordialement.